

TERRITOIRES DU RUANDA URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA

KIGALI, le 6 décembre 1938.

N° 3001/Mwami

OBJET:
Conseil d'Etat
en décembre 1938.

N° 3002/Mwami. Copie pour information à Monsieur le Gouverneur des Territoires à Usumbara.
N° 3003/Mwami. Copie pour information et demande d'avis certains à l'égard des Administrateurs Territoriaux du KIGALI, NYANZA, ASTRIDA, SHANGU, KISSENYI, RUMFAGERI, BYUMEA et KIBUNGU.

Le Resident du Ruanda n.i.

A. GILLES,

895/Mwami
le 15-11-38

Monsieur l'Administrateur Territorial, Délégué
près Mwami,

Ruhengeri



4234

J'ose à l'occasion de vous prier de faire savoir
au Mwami que j'entends appeler l'Assemblée de pourvoir un conseil royal en
fin d'année.

Les chefs LWABUTOO, LWUSUSI, SERUKONYINKWARE
et SEMUN SHI y assisteront et je prie les Administrateurs Territoriaux
dans l'ordre alphabétique de leur nomination suivront de les convoquer à Nyanza
pour le 27 décembre.

Ils discuteront avec le Mwami des points à l'ordre
du jour les 27 et 28; le 29 a: tiendra la réunion officielle que je pré-
voisai et à laquelle vous assisterez.

Les questions au sujet lesquelles de simples
discussions générales auront lieu seront les suivantes:

1°/ Les relations entre le Ruanda, influence de cet Etat sur unions

2°/ Les deux cités de la ville;

3°/ La question provinciale comme éventuellement constituer
des provinces au Ruanda?

J'ose dire pas avoir d'autres points au programme
Cette réunion du Conseil du Mwami est en fait, une
assemblée nouvelle qu'il y a lieu, des l'accord, de maintenir dans des
élections anticipées.

Ne manquerez ce qu'il sera demandé.

Le Resident du Ruanda n.i.

A. GILLES,

est:

A Monsieur l'Administrateur Territorial
Délégué près le Mwami

BYARERE